

FORMATION

Mobilité, réseaux et systèmes de transports,
infrastructures
Infrastructures routières, urbaines et
aéroportuaires
Gestion du domaine public
Mis à jour le 08/09/2025

Sécuriser les arrêtés de circulation - formation en distanciel

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Responsables des services de Gestion du
Domaine Public Routier, aux services
d'entretien et d'exploitation des réseaux,
des services techniques départementaux et
communaux, des collectivités, de l'Etat...

> PRÉ-REQUIS

**Cette formation nécessite d'avoir déjà
une expérience dans le domaine ou bien
d'avoir suivi la formation 09076 "Gérer le
domaine public routier".**

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Classe virtuelle
Durée : 2,50 jours

EN BREF

Les actes instruits dans le cadre de la gestion du domaine public routier sont multiples. Ils doivent être rédigés proprement afin de ne pas être entachés d'illégalité, dans le cadre des pouvoirs de police de conservation, et de circulation. Qu'il s'agisse de conventions, d'arrêtés de travaux, de permission de voirie, ou d'accords techniques, tous ces actes sont instruits dans un cadre réglementaire

OBJECTIFS

- INTEGRER la réglementation en vigueur et les responsabilités de chaque acteur- CHOISIR la procédure en fonction du type d'actes sur la gestion du domaine public routier souhaité- INSTRUIRE les actes AOT / COT / arrêté de police de la circulation : procédures, signatures...- SUIVRE la mise en oeuvre et le respect des actes

THÉMATIQUES

Actes de la gestion du domaine public routier, conservation, circulation temporaire et permanent. Avis simple et avis conforme, contrôle à priori et à postériori. Les contentieux dans les arrêtés de circulation : risques et responsabilités.

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques, illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour d'expérience. Evaluation des connaissances : exemples d'application, étude de cas, quiz..

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz...

COORDINATION

Stéphanie BOUCHARD, Chef du Pôle Gestion du Domaine Public Routier,
Métropole Aix Marseille Provence

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée	Introduction et présentation de la session
	Quizz introductif sur vos connaissances préalables en gestion du domaine public routier
Bref rappel sur les fondamentaux : la Gestion du Domaine Public Routier	La Domanialité Les différents pouvoirs de police sur voirie : Police générales, police spéciale, Police de la conservation et police de la circulation et du stationnement Répartition des compétences Les autorités compétentes en matière de police
Définition, objectif et contenu des actes : la forme et le fond	1. Les Convention d'Occupation du Domaine : COT 2. Les Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine : AOT - Permission de voirie - Permission de stationnement - Accords techniques 3. Les Déclarations de Projet de Travaux : DT 4. Les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux : DICT 5. Les arrêtés travaux ou arrêté de Circulation : AC Avons-nous besoin d'autant d'actes pour gérer le domaine public routier ?
Journée Focus sur les arrêtés de circulation - Partie 1/2	Le contenu, les articles, les considérant, les références, les avis, la date, les signatures
Atelier participatif	Premier atelier : mettez en commun votre expérience
Focus sur les arrêtés de circulation - Partie 2/2	DESC / chantier courants / chantiers non courants ... Différences entre un acte temporaire et permanent, collectif ou individuel
Journée Choisir la procédure adaptée, Les circuits de signatures, Le suivi des arrêtés de circulation	Qui peut signer ? Autorité pouvant et/ou devant signer l'arreté en fonction du niveau de la collectivité Acte conjoint, RGC Avis simple, avis conforme Diffusion de l'information aux usagers
Retour d'expériences	Exemples d'arrêtés types (temporaire, permanents, DESC, conjoints, chantier) Le logiciel I.Voir du CD13 Analyse de cas particuliers
Atelier participatif	Deuxième atelier : Testez-vous sur les connaissances que vous avez acquises !
	Conclusion et évaluation de la session